

Consultation du public sur l'avenir de l'eau

- ➔ Les enjeux de l'eau
- ➔ Les risques d'inondations

Du 25 novembre 2024 au 25 mai 2025

Restitution de l'avis du

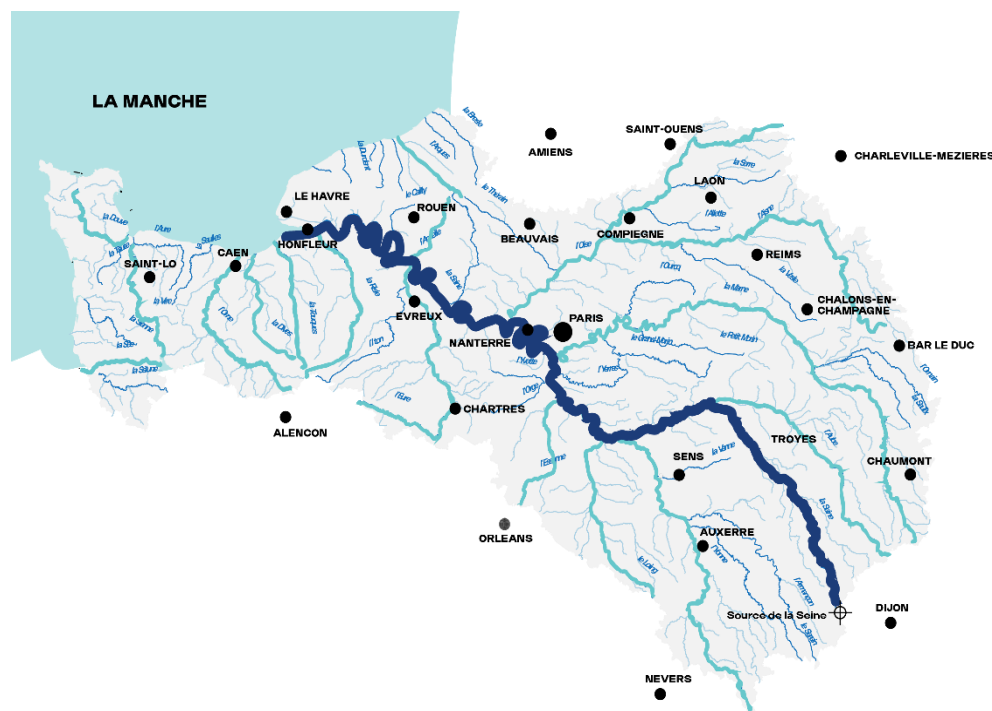
Jury citoyen sur l'eau

Organisé par Loiret Nature Environnement

Vendredi 16 mai 2025
Chalette-sur-Loing

Avec le soutien financier de :

Contexte



La France compte 12 bassins, 7 métropolitains et 5 outre-mer. Dans chacun, le comité de bassin, qui regroupe tous les usagers de l'eau, fixe les grandes orientations de la gestion de l'eau.

Le bassin hydrographique Seine-Normandie accueille **19,3 millions d'habitants**. 75% du bassin est constitué de terrains perméables (craies et calcaires) qui stockent l'eau mais sont particulièrement vulnérables aux pollutions, et 60% du territoire est couvert par des zones agricoles.

30% des rivières et lacs seulement sont en bon état écologique, mais 30 espèces de poissons fréquentent les cours d'eau du bassin (4 dans les années 1970) et 91% des plages littorales sont en bonne ou excellente qualité pour la baignade.

La qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous.

Le comité de bassin, « parlement local de l'eau », réunit les représentants des collectivités locales, des industriels, des agriculteurs, des consommateurs, des associations et de l'État, à l'échelle du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.

Depuis plusieurs années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Afin d'élaborer le plan de gestion des eaux (ou Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau – SDAGE) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) pour les années 2028 à 2033, le comité de bassin Seine-Normandie et l'État ont mené une consultation afin de **recueillir l'avis du public pour identifier ensemble les défis à relever sur les principaux enjeux relatifs à la gestion de l'eau et des risques d'inondation**. Les enjeux et les pistes d'action ont été détaillés dans deux documents mis à la disposition du public, portant sur des questions importantes du territoire.

Le comité de bassin et l'État devront **prendre en compte les avis récoltés** afin de pouvoir modifier ou compléter les documents des questions importantes sur lesquels ils se baseront **pour élaborer le plan de gestion des eaux et le plan des gestions des risques d'inondation**.

Organisation d'un Jury Citoyen sur l'eau par Loiret Nature Environnement

Loiret Nature Environnement est une association départementale qui œuvre pour éduquer à l'environnement pour sensibiliser un large public, mieux connaître pour mieux préserver, et agir pour plus d'éco-citoyenneté. L'association dispose de plusieurs agréments dont celui de la protection de la nature (au titre de loi de 1976), ainsi que celui de la jeunesse et de l'éducation populaire, et d'une habilitation à participer au débat public sur l'environnement dans le cadre d'instances consultatives départementales.

Pour relayer cette consultation de l'Agence de l'eau et récolter un avis du public éclairé sur les enjeux liés à l'eau et au risque inondation, l'association Loiret Nature Environnement a souhaité organiser un jury citoyen dans le **gâtinais montargois**.

Ce territoire est situé au-dessus de la Nappe de Beauce (plus grand réservoir souterrain d'eau d'Europe) gérée par un SAGE, avec un partage de la ressource discuté au sein d'un Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC), sur lequel existe aussi le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du Puiseaux et du Vernisson pour faire face à une ressource sous tension à cause de sécheresses répétées. Ce territoire a aussi fait face à de désastreuses inondations en juin 2016. Sur ce bassin versant, l'EPAGE du Loing mène de nombreuses actions en faveur de la préservation des milieux aquatiques, de l'amélioration de la qualité de l'eau et de la réduction du risque inondation.

Un **jury citoyen** est une assemblée temporaire désignée par tirage au sort ou choisie par une autre méthode aléatoire pour orienter certaines décisions politiques. Le but est de renforcer la participation citoyenne dans les processus politiques et/ou d'éclairer la prise de décision dans des situations complexes en consultant un échantillon de la population. Les jurys citoyens peuvent se déployer dans des situations très diverses et selon des modalités d'organisations elles-mêmes multiples.

Un **appel à inscription** pour participer au jury citoyen initié par LNE a été lancé en début d'année 2025, via les moyens de communication de l'association, le relai de communes du territoire, et deux articles de presse dans l'Éclaireur du Gâtinais (19/02/2025) et la République du Centre (10/02/2025), afin de recruter des citoyens volontaires pour former un jury que nous souhaitons composé de 8 à 10 personnes maximum pour participer à 5 ateliers de réflexion et de discussion autour des enjeux eau et inondation.

L'inscription étant conditionnée à la garantie de leur participation aux 5 rendez-vous, seulement 5 personnes ont confirmé leur inscription pour participer au jury.

3 hommes et 2 femmes, de 51 à 67 ans. 3 vivants sur l'agglomération de Montargis et 2 en dehors de l'agglomération. Une enseignante et un ingénieur en activité et 3 retraités (enseignement, forestier...).

Les 4 premières réunions du jury citoyen ont été l'occasion de leur proposer des ateliers pédagogiques dits « sérieux » (aussi appelés « Serious-game ») avec l'utilisation d'outils d'animation dont la « Fresque de l'eau » et l'outil « Loire grandeur nature », afin de consolider les connaissances nécessaires sur le fonctionnement d'un bassin versant, la répartition des volumes d'eau disponible dans les principaux réservoirs naturels, les usages de l'eau, les enjeux liés à la préservation de la ressource... Des interventions objectives ont aussi été menées sur « la politique de l'eau en France », « La préservation des milieux aquatiques », « La ressource en eau dans un contexte de changement climatique » et « Le risque inondation ».

Ces réunions ont également été le lieu d'échanges et de débats, pour que chacun expose ses préoccupations sur les enjeux exposés, partage ses envies et des propositions de solutions pour améliorer la protection de la ressource eau et des populations face au risque d'inondation.

Un avis collectif a été rédigé à partir de la richesse de ces échanges.

Le cinquième et dernier rendez-vous de ce jury s'est tenu le vendredi 16 mai 2025, pour la restitution de l'avis collectif du jury ici présenté. Toutes ces réunions ont eu lieu à la maison des associations de Chalette-sur-Loing, nous remercions la commune pour son accueil et son soutien.

Avis du Jury citoyen sur l'eau – Introduction

La découverte de la politique de l'eau en France, nous est apparue comme une véritable « usine à gaz » : elle mobilise une multitude d'acteurs, repose sur **des dispositifs réglementaires et un maillage territorial complexes**. Entre superpositions d'échelons, zones non couvertes par les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ou les Contrats Territoriaux, et calendriers mal synchronisés (SDAGE, Programmes de mesures), l'organisation actuelle nous apparaît difficilement lisible et **pourrait conduire à un manque d'efficacité**. Cette politique est également très mal connue du grand public, jamais présente dans les débats politiques alors que l'eau est un bien de consommation quotidien et essentiel à la santé des populations. Cette complexité se traduit également dans la multiplicité des sites qu'il faut consulter pour avoir une vision d'ensemble de la politique de l'eau, de la qualité de l'eau et de ses usages. Il est urgent de créer un portail de l'eau, porte d'entrée unique pour accéder à l'ensemble des thématiques liées à l'eau.

Cette complexité peut entraîner une **inertie importante dans la mise en œuvre des projets** : il faut souvent attendre qu'un problème surgisse pour agir, au lieu d'anticiper et de prévenir. Les inondations de 2016 en ont été une parfaite illustration. Les lourdeurs administratives pèsent sur les collectivités et les administrations qui portent ces politiques, dans un système encore très descendant malgré la volonté de décentralisation.

Sur le terrain, cela se traduit par des contradictions marquées : **les objectifs écologiques entrent en tension avec des impératifs économiques** comme la création d'emplois ou l'urbanisation. L'artificialisation des sols progresse, alors que nous peinons à restaurer les cours d'eau et les zones humides, pourtant essentielles à la résilience des territoires.

Cette situation appelle à une politique de l'eau plus claire, plus efficace, mieux articulée et réellement adaptée aux enjeux locaux. Cela suppose un effort de communication accru, car il est difficile de convaincre sans expliquer. Cela exige aussi des moyens : un véritable budget de l'eau, à la hauteur des défis, pour lutter contre les pollutions, garantir l'accès à une eau de qualité, et corriger les inégalités entre territoires.

Face aux difficultés actuelles du domaine de la recherche en France, un effort supplémentaire doit être affiché pour soutenir et financer les programmes de recherche sur l'eau, comme par exemple le projet « One Water » (CNRS, INRAE, BRGM) ou les travaux de l'IFREMER, indispensables pour améliorer la connaissance et la rendre accessible à tous les publics, pour alimenter les actions en faveur de la préservation de la ressource et les orientations du nouveau SDAGE.

Ce jury citoyen a eu pour ambition de réfléchir collectivement à ces enjeux, de proposer des pistes concrètes pour contribuer à améliorer la politique de l'eau, et de porter une voix indépendante au service de l'intérêt général.

Enjeu 1 – Réduire les pollutions et préserver la santé

L'eau que nous buvons, que nous utilisons au quotidien ou qui irrigue nos champs, est aujourd'hui exposée à de nombreuses pollutions. Produits phytosanitaires, PFAS, microplastiques, résidus de médicaments, rejets domestiques ou industriels : les sources de contamination sont multiples, et leurs effets sur notre santé, notre environnement et notre économie sont de plus en plus préoccupants.

Face à cette situation, une évidence s'impose : **il faut agir à la source**. L'épuration de l'eau, bien qu'indispensable, ne peut être l'unique réponse : elle est coûteuse, énergivore, et souvent insuffisante pour éliminer certaines molécules complexes. Mieux vaut donc prévenir la pollution plutôt que la corriger. La question posée est comment redonner confiance aux usagers sur la qualité de l'eau qui coule de leur robinet. Cette confiance est également nettement dégradée quand l'utilisateur a accès, bien trop difficilement, aux analyses des eaux brutes, avant dépollution, et qu'il constate que les dépassements importants des normes sont des situations quotidiennes.

Cela implique de réduire l'usage des produits phytosanitaires, dont les impacts sont particulièrement visibles en zone agricole et **proscrire totalement les produits phytosanitaires dans les zones de captage d'eau potable**. Le Plan Ecophyto, censé réduire leurs usages, montre aujourd'hui ses limites. Il faut aller plus loin : interdire les substances les plus nocives, taxer plus fortement les produits polluants, et faire payer les industries agricoles et chimiques pour le coût réel des dépollutions, estimé entre 0,9 et 2,9 milliards d'euros chaque année rien que pour les engrais azotés¹.

Dans les territoires agricoles, des pratiques plus durables doivent être encouragées : plantation de haies, réduction des drainages, limitation du ruissellement et de l'érosion des sols, réduction de l'irrigation... Ces solutions simples protégeront les nappes et les rivières. À plus long terme, c'est tout le modèle agricole qu'il faut repenser : développer une agriculture plus vivrière, plus locale, plus respectueuse des sols et des ressources en eau, avec un soutien renforcé à l'agriculture biologique. Après évaluation et apport d'un soutien financier pour accompagner l'évolution des pratiques, l'obligation de cette agriculture dans un périmètre de protection (à déterminer) autour de chaque zone de captage d'eau potable serait déjà un premier pas bénéfique. Il faut aussi créer et aider au développement de nouvelles filières émergentes pour cultiver des plantes adaptées au climat et aux besoins limités en intrants (par exemple : chanvre, soja, sorgho).

Mais l'agriculture ne saurait être le seul sujet de ces enjeux liés à l'eau. Il faut aussi **sensibiliser les consommateurs** aux produits qu'ils utilisent à la maison – lessives, détergents, produits d'entretien – et encourager l'interdiction de substances polluantes dans ces domaines.

Le changement doit donc aussi passer par l'éducation, la formation et l'information. Beaucoup de citoyens ignorent encore l'origine de leur eau potable, sa qualité réelle, ou l'impact de leurs gestes quotidiens. Il est donc essentiel de mieux communiquer sur les risques sanitaires liés aux pollutions, et sur les bonnes pratiques à adopter. Les industriels sont également à cibler, il n'est plus possible de nier l'impact de la chimie sur la qualité de l'eau, notre environnement global et notre santé.

Enfin, il apparaît urgent de moderniser les réseaux de distribution d'eau potable et d'assainissement, dont le taux de renouvellement et l'entretien sont souvent insuffisants, et qui peuvent aussi amener des contaminations de l'eau par des substances comme le chlorure de vinyle.

¹ Les enjeux de l'eau sur le bassin Seine-Normandie – Comité de bassin Seine-Normandie - 2024

Préserver la qualité de l'eau, c'est préserver notre santé. C'est aussi faire un choix politique clair : celui d'investir dès aujourd'hui dans une gestion de l'eau plus propre, plus équitable, et plus durable. Il est indispensable de conserver et de défendre les normes protectrices pour la santé afin de protéger les populations. Elles sont le dernier rempart pour les populations face aux pollueurs.

L'accès à l'eau potable de qualité pour les personnes n'est pas négociable par rapport aux besoins agricoles et/ou industriels. On ne peut pas admettre une population obligée de boire de l'eau en bouteille ou obligée de s'équiper en filtres divers, parce que les économies agricole, chimique et industrielle ne peuvent pas, ou ne veulent pas, se passer de produits chimiques nocifs et dangereux pour la santé humaine. Les responsables des pollutions doivent bien entendu assumer le coût de la dépollution.

L'eau doit devenir une priorité nationale, pour préserver la ressource et notre santé, c'est maintenant qu'il faut agir.

Enjeu 2 – Faire vivre les rivières, les milieux humides et la biodiversité en lien avec l'eau

Nous avons oublié que les rivières sont des milieux vivants. Cette perte de mémoire collective reflète l'ampleur des aménagements, des dégradations et de l'artificialisation que nos milieux aquatiques ont subis au fil des décennies. Trop souvent, ce qui semble aujourd'hui n'être qu'un fossé ou un simple canal rectiligne était autrefois un cours d'eau foisonnant de vie. Les remembrements ont privilégié l'économie agricole sur le vivant et la biodiversité. Il est temps pour l'État de reconnaître ses erreurs et de mener une politique moderne de réparation pour les générations futures.

Face à cela, **restaurer le fonctionnement naturel des rivières et préserver les zones humides** est une priorité écologique. Ces milieux jouent un rôle fondamental : ils régulent les crues, filtrent l'eau, abritent une biodiversité exceptionnelle. Et pourtant, des milliers de kilomètres de cours d'eau attendent encore d'être restaurés.

Mieux **cartographier les petits cours d'eau** et les ruisseaux, notamment ceux qui coulent de manière intermittente, est aussi indispensable. Leur méconnaissance les rend parfois invisibles dans les politiques de protection, alors qu'ils sont essentiels au bon fonctionnement des réseaux hydrographiques.

Restaurer les rivières, c'est aussi **préserver et replanter des ripisylves** qui protègent les berges, limitent l'érosion et créent des habitats pour de nombreuses espèces.

Dans les zones agricoles, le **maintien des prairies permanentes** est crucial. Elles permettent de freiner l'érosion, de ralentir les crues et de filtrer l'eau. C'est pourquoi il faut financer leur maintien, notamment le long des cours d'eau, autour des captages d'eau potable et dans les zones sensibles. Cela implique de soutenir l'élevage à l'herbe, en proposant des cahiers des charges adaptés, et d'inciter les consommateurs à faire des choix plus responsables : consommer moins, mais mieux, en privilégiant la qualité, la saisonnalité et la proximité.

Par ailleurs, les communes ont un rôle essentiel à jouer pour **limiter l'artificialisation des sols**. L'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) doit être maintenu et même renforcé. Il ne doit pas y avoir de dérogations pour les zones rurales, les terres agricoles préservées d'aujourd'hui sont les terres qui assureront la souveraineté alimentaire de demain. La logique de compensation, qui autorise encore la destruction de milieux naturels en échange de leur restauration ailleurs, est profondément problématique : on ne compense pas une zone humide détruite en en recréant une artificiellement à des kilomètres. Dans la séquence ERC, éviter, réduire, compenser, la compensation seule ne saurait remplacer le duo « éviter et réduire ».

Redonner vie à nos rivières, restaurer les zones humides et protéger la biodiversité, c'est préserver un patrimoine naturel commun, essentiel à l'équilibre écologique mais aussi à la qualité de notre eau. C'est un chantier de long terme, mais aussi un engagement pour l'avenir. Les solutions existent, les techniques sont connues, mais les moyens manquent : les budgets alloués à la renaturation sont actuellement insuffisants face à l'ampleur du travail. Nous avons trouvé les moyens financiers pour détruire, il faut maintenant dégager les budgets pour reconstruire et réparer.

Enjeu 3 – S'adapter au changement climatique en cours et gérer les inondations et les sécheresses

Le changement climatique est là. Ses effets se font déjà sentir : sécheresses répétées, épisodes de fortes pluies, inondations soudaines... Ces phénomènes deviennent plus fréquents, plus intenses et bouleversent notre rapport à l'eau. Pourtant, nous avons encore du mal à nous projeter dans un avenir à +4°C. **Il est urgent de mieux préparer la population à ce scénario et de sensibiliser sur les transformations que cela implique pour nos territoires, notre alimentation, notre façon d'habiter.**

Face aux sécheresses, la prise de conscience progresse. Les économies d'eau chez les particuliers augmentent, et les équipements sont aussi de plus en plus économes. C'est une évolution encourageante, mais insuffisante au regard des enjeux. L'effort doit être collectif et structurant, bien au-delà des gestes individuels.

Cela passe d'abord par **repenser l'aménagement de nos territoires**. L'étalement urbain, l'artificialisation des sols, et la multiplication des surfaces imperméables aggravent les risques d'inondation et réduisent la capacité des sols à absorber l'eau. La loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), bien qu'essentielle, est aujourd'hui menacée. Elle doit au contraire être renforcée. Il faut densifier l'urbanisation, désimperméabiliser les surfaces, planter, infiltrer l'eau à la parcelle, et repenser la ville pour qu'elle soit plus résiliente.

En milieu agricole aussi, l'adaptation est nécessaire. **Les pratiques d'irrigation doivent évoluer** : éviter les systèmes comme les pivots qui dispersent l'eau, préférer des buses plus proches des plantes, renforcer aussi l'utilisation d'Outils d'Aide à la Décision pour irriguer au bon moment, de manière plus précise et plus sobre. Ces ajustements techniques, s'ils sont bien accompagnés, peuvent améliorer la performance tout en préservant la ressource.

Certaines **innovations** offrent des pistes prometteuses. C'est le cas, par exemple, du projet de collecte d'urine séparée évoqué dans le document de cette consultation, qui permettrait de mieux valoriser les nutriments et de repenser en profondeur la gestion des eaux usées. Ce type de solution est ambitieux, et sa mise en œuvre sera complexe, mais elle montre la voie vers une gestion plus intelligente et circulaire de l'eau. La **réutilisation d'eaux usées traitées** doit aussi être développée, afin de ne pas utiliser l'eau potable pour des usages non essentiels et de réduire la pression sur la ressource due à nos prélèvements. C'est notamment une opportunité pour réduire les consommations d'eau des industriels, qui doivent aussi améliorer leurs process dans un objectif de sobriété.

Enfin, aucune adaptation ne sera possible sans les **moyens financiers à la hauteur des enjeux**. Afficher des ambitions avec un calendrier précis de projets accompagnés de budgets clairs et de politiques coordonnées nous semble primordial.

Nous avons encore la possibilité d'anticiper, d'aménager autrement, d'innover. Mais pour cela, il faut agir dès maintenant, de manière cohérente et déterminée. S'adapter au changement climatique, ce n'est pas un luxe : c'est une nécessité vitale. Notre jury citoyen a le souci de ses enfants et des générations futures.

Enjeu 4 – Préserver les milieux littoraux et côtiers

Les milieux littoraux et côtiers sont parmi les plus riches en biodiversité, mais aussi parmi les plus vulnérables. Avec l'élévation du niveau de la mer, l'érosion et les tempêtes de plus en plus fréquentes, le trait de côte évolue. Ces phénomènes menacent non seulement les écosystèmes, mais aussi les habitations, les infrastructures, et les activités économiques de ces territoires.

Dans ce contexte, la question de la **relocalisation des activités situées en zones à risque** devient inévitable. Cela demande du courage politique, de l'accompagnement humain, et des financements adaptés. Mais c'est une démarche de bon sens, indispensable pour protéger les populations et anticiper les transformations à venir du littoral.

Il est essentiel de **soutenir les collectivités littorales ainsi que le Conservatoire du littoral**. Cet organisme joue un rôle-clé en acquérant des terrains fragiles ou menacés, afin de les protéger de l'urbanisation, de les restaurer et de garantir leur accès au public. Cette politique très concrète a largement fait ses preuves avec des résultats positifs.

Préserver durablement les espaces naturels côtiers, c'est accepter que le littoral évolue, et adapter nos usages en conséquence. **Le recul stratégique, l'acquisition foncière et la gestion durable des espaces côtiers doivent devenir des priorités fortes de la politique de l'eau et du littoral.**

Il est important de trouver un équilibre entre des politiques locales proches des besoins territoriaux et une politique nationale moins influencée par les pressions économiques locales.

Enjeu 5 – Renforcer la gouvernance et les solidarités du bassin

L'eau est une ressource vitale, partagée entre de multiples usages et acteurs. Sa gestion doit donc reposer sur une gouvernance claire, équitable et efficace, à l'échelle des bassins versants. Aujourd'hui, ce cadre est encore trop souvent difficile à comprendre.

Un premier pas indispensable est de **généraliser les SAGE** (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sur l'ensemble du territoire. Trop de zones ne sont toujours pas couvertes par ces outils essentiels à la planification locale de l'eau. Leur mise en place est souvent longue et complexe : il faut simplifier les démarches, raccourcir les délais et, lorsque nécessaire, imposer leur création pour garantir une couverture complète du territoire pour la politique de l'eau.

Par ailleurs, il est important d'**élargir la représentation dans les instances de l'eau, en y intégrant des représentants des usagers particuliers**. Les consommateurs doivent avoir voix au chapitre, au même titre que les professionnels et les collectivités. Cela permettra de mieux faire entendre les préoccupations des citoyens et de renforcer la légitimité des actions. Il est important, ici, de rappeler que ce sont les citoyens qui assurent la quasi-totalité des coûts liés à l'eau.

Les collectivités locales doivent être soutenues dans leurs investissements, notamment pour le renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable, qui progresse aujourd'hui à un rythme insuffisant. Un objectif ambitieux et contraignant devrait être fixé à l'échelle nationale, accompagné des moyens nécessaires.

Pour que les élus locaux s'engagent pleinement dans ces politiques, leur formation est cruciale. Trop peu d'entre eux siègent dans les instances de l'eau, faute de temps, d'information ou de compréhension des enjeux. Leur donner les outils pour agir, c'est garantir une gouvernance plus active et plus responsable.

Mais cette gouvernance ne pourra être efficace que si elle repose sur des moyens solides. Il est donc inacceptable que l'État continue de ponctionner le budget des agences de l'eau, affaiblissant leur capacité d'action au moment même où les défis s'amplifient. L'argent de l'eau doit rester au service de l'eau.

Enfin, renforcer la gouvernance du bassin, c'est aussi **faire des choix politiques clairs sur les usages de l'eau.** Certaines pratiques posent question, comme les projets de méga-bassines alimentées par pompage dans les nappes souterraines ou alluviales et destinées à l'irrigation de cultures vouées à l'export et à l'élevage. Il est temps de prioriser les usages vraiment utiles au territoire, et de mettre l'accent sur la prévention, notamment par des pratiques agricoles durables et des protections renforcées autour des captages d'eau potable.

La gouvernance de l'eau ne doit pas être un domaine technique réservé aux spécialistes : elle doit devenir un espace démocratique, transparent et solidaire, capable de répondre aux enjeux de long terme et de garantir l'accès à une eau de qualité pour tous.

Notre avis sur les enjeux de la gestion des risques d'inondation sur le bassin Seine-Normandie 2028-2033

Le risque inondation constitue l'un des plus grands défis auxquels nos territoires sont confrontés. Sur le bassin Seine-Normandie, la forte densité de population et la concentration des activités rendent les conséquences potentielles des crues particulièrement lourdes. Face à cette réalité, l'ampleur du défi est énorme : protéger les personnes, les biens et les territoires tout en tenant compte des évolutions climatiques et économiques.

Pourtant, la « peur de faire peur » freine encore trop souvent l'action. De nombreuses collectivités redoutent des dépressions foncières, une perte d'attractivité, ou des réactions de rejet. Par crainte des conséquences économiques ou politiques, on préfère parfois ne rien dire plutôt que d'alerter, et cela retarde des décisions pourtant essentielles.

Mais le statu quo n'est plus tenable. Les coûts liés aux dégâts d'inondations explosent, et les assurances commencent déjà à remettre en question leur capacité à couvrir ces risques. Tôt ou tard, c'est tout notre modèle d'aménagement et de gestion des risques qu'il faudra repenser.

Dans ce contexte, agir en amont est indispensable. Il faut convaincre, sensibiliser, informer, mais aussi avoir le courage d'imposer certaines règles pour protéger l'intérêt général. Les enjeux nécessitent de mieux encadrer, de construire différemment, de réduire les vulnérabilités plutôt que de réparer dans l'urgence après la catastrophe.

Ce jury citoyen a pour mission de contribuer à cette réflexion, en apportant un regard neuf, indépendant et ancré dans le réel. Il s'agit d'imaginer ensemble des solutions justes, efficaces et durables pour mieux vivre avec l'eau, plutôt que de la subir.

Enjeu 1 – Mieux connaître le territoire pour réduire sa vulnérabilité

Face au risque inondation, la connaissance fine du territoire est la première condition d'une action efficace. Nos outils de gestion du risque reposent sur une cartographie incomplète, centrée sur les épisodes passés plutôt que sur la réalité actuelle des territoires. L'urbanisation a profondément modifié les paysages, créant de nouveaux freins à l'écoulement de l'eau, avec des zones artificialisées qui accélèrent le ruissellement et augmentent les risques. Pourtant, ces évolutions sont encore insuffisamment modélisées, ce qui limite notre capacité à anticiper et à agir.

Un autre point de fragilité réside dans les **systèmes de protection** eux-mêmes, comme les digues. Leur rupture, souvent imprévisible, peut avoir des conséquences dramatiques. Il est donc indispensable de suivre régulièrement l'état de ces ouvrages et d'en assurer l'entretien. Même si les digues ne doivent pas être la seule réponse, elles restent un **patrimoine à entretenir**.

Pour réellement progresser, il faut aussi donner aux collectivités locales les moyens de comprendre et de gérer le ruissellement. Cela suppose de soutenir leur **acquisition d'une compétence sur le ruissellement de l'eau**, comme cela se fait déjà dans certains territoires pionniers, à l'image de l'EPAGE du Loing. Cela permettrait d'intégrer l'écoulement des eaux dès la phase de planification urbaine, et d'éviter de renforcer le risque d'inondation par ruissellement. L'une des conséquences du changement climatique est la modification des régimes pluviométriques, dont l'intensification lors de certaines saisons ou d'épisodes météorologiques extrêmes, aura des conséquences sur le ruissellement, l'érosion des sols, les mouvements de sols et risques de glissements de terrains. La connaissance et l'anticipation de ces phénomènes est à développer et intégrer dans des outils d'aide à la décision.

La meilleure stratégie reste encore de **limiter le ruissellement à la source**. Cela passe par la désimperméabilisation des sols, la végétalisation des espaces urbains comme agricoles (haies, surfaces enherbées...) et l'infiltration de l'eau là où elle tombe. Ces actions simples et efficaces, permettent de rendre les territoires plus résilients, tout en améliorant la qualité de vie de ceux qui y résident.

Mieux connaître le territoire, c'est aussi le respecter. C'est faire le choix de l'intelligence collective, de l'anticipation, et de la responsabilité, pour construire des villes et des campagnes capables de vivre avec l'eau, plutôt que de lutter contre elle.

Enjeu 2 – Préserver et restaurer le fonctionnement des zones naturelles et aménager le territoire pour limiter l'ampleur des inondations

Pour faire face aux inondations, il est nécessaire de retrouver une logique de cohabitation avec l'eau, ce qui passe en priorité par la préservation et la restauration des milieux naturels.

Les **zones humides et zones d'expansion de crues** jouent un rôle essentiel dans l'absorption, le ralentissement et la rétention des crues. Ce sont des alliées précieuses dans la régulation naturelle de l'eau. Pourtant, on continue à construire en zone inondable, au mépris du bon sens, et bien souvent sans tenir compte de la dynamique des cours d'eau. Ces zones devraient au contraire être renaturées, restaurées dans leur rôle de « lits majeurs » capables d'absorber les excès d'eau lors des crues.

La renaturation des zones humides doit être poursuivie et renforcée. Cela implique non seulement d'inventorier ces espaces, de les préserver pour ceux encore fonctionnels, et de restaurer ceux qui ont été dégradés.

Il faut également **désimperméabiliser les sols**, notamment en ville, pour favoriser l'infiltration de l'eau, ralentir son ruissellement et réduire les pics de crue.

Du côté agricole, les surfaces en herbe, les haies, les talus jouent un rôle fondamental pour freiner les écoulements et réduire l'érosion des sols. Ces pratiques, qui protègent les cultures tout en rendant service à l'ensemble d'un bassin versant, doivent être soutenues activement, notamment via les Contrats Territoriaux, les MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques), les ORE (Obligations Réelles Environnementales) ou encore les baux environnementaux.

Pour réussir, cette approche nécessite aussi de **mieux modéliser les écoulements**, en prenant en compte l'évolution du territoire et l'impact de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols. Les outils et les données existent, les modélisateurs savent faire, c'est une étape clé pour anticiper les crues futures et ajuster l'aménagement. On ne peut plus dire, je ne pouvais pas prévoir !

Il s'agit aussi de faire des choix politiques difficiles. **Imposer des restrictions à la construction dans certaines zones** se heurte à des résistances. Pourtant, éviter d'artificialiser de nouvelles zones, être plus stricts avec les projets d'aménagement, c'est un devoir de responsabilité envers les générations futures.

Protéger les zones naturelles, c'est protéger les citoyens. C'est redonner à la nature l'espace dont elle a besoin pour jouer son plein rôle face à un excès d'eau et une manière plus durable de faire face aux inondations.

Enjeu 3 – S’organiser pour anticiper la crise et rebondir plus vite après l’inondation

L’anticipation est la clé pour limiter les conséquences des inondations et accélérer la reprise après la crise. Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), ou intercommunaux, sont des outils essentiels pour organiser la réponse aux catastrophes. Il est crucial de les généraliser et de les mettre à jour. Ces plans doivent recenser de manière exhaustive les moyens d’action disponibles pour chaque commune : barques, tronçonneuses, pompes, mais aussi les ressources humaines, les infrastructures temporaires ou les contacts d’urgence. Cela permettra une gestion plus fluide et réactive en cas de crise.

Au-delà des infrastructures, il est tout aussi important de **communiquer clairement avec la population**. Chaque citoyen doit savoir à quoi s’attendre. Informer la population des niveaux d’eau possibles, des comportements à adopter (comment évacuer, où se rendre, où déplacer les véhicules...) est un impératif. Une information claire et régulière peut sauver des vies et réduire les dommages matériels.

Les entreprises et les particuliers doivent également être impliqués dans cette démarche de préparation et devraient bénéficier de **diagnostics de vulnérabilité**. Cela permet de prendre des mesures préventives, comme surélever certains équipements, protéger les biens les plus fragiles ou aménager des espaces de stockage adaptés.

Au-delà de la préparation individuelle et locale, les choix d’aménagement du territoire sont également cruciaux pour limiter les impacts des inondations. Une **relocalisation des activités essentielles ou des services publics dans des zones non exposées** au risque est de bon sens. Par exemple, certaines activités dangereuses ou polluantes doivent être déplacées vers des zones moins vulnérables. À l’inverse, des zones inondables peuvent être sanctuarisées en y implantant des activités de moindre danger, comme le maraîchage, l’élevage à l’herbe, des activités de loisirs en extérieur ou des espaces naturels. Cette relocalisation des activités permet non seulement de protéger les zones sensibles, mais aussi de maintenir une dynamique économique locale sans accroître la vulnérabilité du territoire.

Chaque action, chaque plan doit être conçu en amont pour garantir que la reprise soit plus rapide et plus solide après une catastrophe. Anticiper, se préparer, mais aussi savoir rebondir : c’est ainsi que nous pourrons réduire les impacts des inondations et construire un avenir plus sûr pour nos territoires.

Enjeu 4 – Informer et sensibiliser pour mieux vivre avec les risques d’inondation

Cultiver la culture du risque est essentiel pour mieux vivre avec les inondations et réduire leurs impacts. Trop souvent, la prise de conscience du risque n’intervient qu’au moment de la crise, alors que la sensibilisation en amont peut grandement limiter les dégâts humains et matériels. Informer la population sur les impacts d’une inondation sur le quotidien, c’est l’aider à comprendre les conséquences d’un tel événement, mais aussi les comportements à adopter pour protéger sa vie, ses biens et ceux des autres.

Là où l’eau a déjà débordé, il est crucial d’**installer des repères de crues** dans les zones habitées et dans les bâtiments fréquentés par le public. Ces repères visuels permettent à chacun de se situer et d’évaluer les risques. Cependant, pour qu’ils soient véritablement utiles, une communication complète doit accompagner leur installation, avec des indications sur les hauteurs d’eau, la durée de

la crue, mais aussi sur l'impact de la vitesse d'écoulement de l'eau, un facteur souvent sous-estimé mais tout aussi dangereux.

Afin d'être efficaces, **les efforts de sensibilisation et de communication doivent être ciblés sur les zones prioritaires**. Ce sont en effet les territoires les plus exposés qui nécessitent une attention particulière, avec des messages adaptés et des actions concrètes. Ces zones doivent recevoir une information précise et régulière sur les risques spécifiques auxquels elles pourraient faire face. Mais la sensibilisation ne se limite pas à l'information passive : **les exercices pratiques**, pour la population, les services publics et les activités économiques, sont essentiels pour tester la réactivité des individus et des organisations face à une inondation. Ces simulations permettent non seulement de renforcer les réflexes de sécurité et de coordination en situation réelle, mais aussi de constater les améliorations indispensables à réaliser. Sur l'ensemble du bassin Seine Normandie un exercice annuel de simulation devrait être organisé dans des zones à risques, avec un compte rendu à toutes les collectivités concernées.

L'innovation en matière de communication et de sensibilisation est indispensable pour répondre aux défis contemporains. **L'utilisation des outils numériques** offre une réelle opportunité d'améliorer l'accès à l'information. Par exemple, une application dynamique, accessible via un portail de l'eau, permettant de suivre les niveaux d'eaux (en temps réel et les prévisions du service Vigicrues) et d'accéder à des cartes de risques géolocalisées serait un atout précieux pour chaque citoyen. Une telle application pourrait recenser tous les documents d'information sur les risques d'inondation (GéoRisques, atlas des zones inondables, cartographie des PPRI) et rendre l'accès à l'information simple et intuitif, notamment en période de crise. Cela pourrait aussi permettre d'obtenir des alertes personnalisées et d'accéder directement aux mesures de prévention adaptées, voire même de rentrer ses informations personnelles en cas de besoin d'évacuation (copie des contrats d'assurances et documents importants). Un système d'information aussi moderne et accessible favoriserait la réactivité des citoyens et des autorités, tout en contribuant à une meilleure gestion de la crise. Ce ne doit pas non plus être une solution unique en termes de sensibilisation, une part importante de la population n'étant pas à l'aise avec le numérique, ou n'y ayant pas accès, l'accessibilité à l'information via d'autres modalités doit aussi être développée.

En conclusion, l'information et la sensibilisation sont les fondations d'une gestion du risque inondation réussie. Il est primordial de renforcer la culture du risque et de fournir aux citoyens les outils pour comprendre, prévenir et réagir face aux inondations. C'est ainsi que nous pourrons, collectivement, mieux vivre avec ce risque.

Enjeu 5 – Renforcer les solidarités et mobiliser les porteurs de projets

L'organisation territoriale actuelle, bien que nécessaire, est souvent complexe, ce qui rend l'accès à l'information particulièrement difficile pour les citoyens. Cette superposition de structures et de documents (PGRI, SLGRI, PAPI, TRI... et d'autres instruments de gestion comme les PCS ou les DICRIM) rend la compréhension des risques d'inondation et des démarches à suivre encore plus ardue. Pour une majorité de la population, il est difficile de naviguer à travers ces couches d'informations, et beaucoup se retrouvent sans réponse concrète ou orientation claire.

Il est donc essentiel de **simplifier ces démarches vis-à-vis du public** et de **rendre l'accès à l'information plus fluide et accessible**. Des plates-formes numériques (portail de l'eau) pourraient par exemple centraliser toutes les informations pertinentes (alerte, prévention, gestion de crise) et rendre ces informations accessibles à tous.

Cependant, pour répondre de manière efficace à ce défi, il est également nécessaire de renforcer les solidarités au niveau local. Les inondations, par leur nature dévastatrice, touchent tous les aspects de

la vie d'une communauté. La réponse collective et la solidarité territoriale sont des leviers essentiels pour gérer ces événements.

Les porteurs de projets locaux, qu'il s'agisse de collectivités, d'associations ou d'entreprises, jouent un rôle clé dans cette mobilisation, ils permettront une **plus forte implication des citoyens en les incitant à devenir acteurs de la prévention et de la résilience**. Par exemple, des initiatives telles que la plantation de haies pour limiter le ruissellement, ou des chantiers d'entretiens d'espaces naturels, peuvent être portées par des groupes locaux, des collectivités et des associations. Encourager et soutenir ces projets à l'échelle territoriale contribue à bâtir une culture locale de la résilience et à créer un environnement collaboratif pour anticiper les crises.

Conclusion

En conclusion, nous exprimons la volonté forte que les idées et propositions partagées au cours de cette consultation citoyenne soient prises en compte et intégrées dans les prochains documents de programmation relatifs à la gestion de l'eau et au risque inondation. Nous avons soulevé des enjeux cruciaux, des actions concrètes et des recommandations visant à améliorer la résilience des territoires et à garantir une gestion équitable des ressources en eau. Il est essentiel que cette contribution, issues des préoccupations des citoyens, trouvent une place centrale dans les politiques publiques à venir.

Dès lors, afin d'aller plus loin qu'un constat de ce qu'il faudrait faire, nous souhaitons que le prochain SDAGE cible aussi des actions prioritaires sur le bassin et favorise leurs financements.